

ASSEMBLÉE NATIONALE

30 septembre 2016

PRÉDICATION SUBVERSIVE - (N° 4016)

Tombé

AMENDEMENT

N ° CL10

présenté par
M. Huyghe

ARTICLE 2

À la première phrase de l'alinéa 3, après la première occurrence du mot :

« idéologie, »,

insérer les mots :

« qui rédige des écrits s'en revendiquant ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

L'aliéna 2 évoquant les écrits publics produits à l'appui de cette prédication subversive, il convient également de punir les auteurs de ces écrits.